

# Les ouvriers des parcs et ateliers reprennent les blocages

**M**oins d'un an après un premier mouvement de grève, les ouvriers des parcs et ateliers sont repassés à l'offensive, hier matin, et à l'appel de la CGT, en bloquant de nouveau l'accès du siège de la Deal (direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement) de Basse-Terre, implantée à Circonvallation.

Affectés au sein de cette administration, de Routes de Guadeloupe ainsi qu'à la direction de la mer – et plus particulièrement aux phares et balises de Fouillole –, ces agents d'État dépendant du ministère de l'Écologie, bataillent, depuis décembre, sur des questions de rémunérations et de déclassements. « Lors de notre dernier mouvement, nous étions parvenus à obtenir un moratoire concernant des trop perçus sur nos salaires qu'on nous demandait de rembourser », glissait, hier, André Sambar, secrétaire général de la sections CGT des ouvriers des parcs et ate-



*Les revendications des ouvriers des parcs et ateliers de Guadeloupe concernent leur rémunérations.*

(Photo : Y.J.L.)

liers de Guadeloupe (OPA). Et de poursuivre : « Le problème, actuellement, c'est que notre ministère de tutelle a eu la bonne idée de nous faire subir une baisse de nos salaires de l'ordre de 2,7%. » Tout simplement inadmissible pour les agents grévistes. C'est d'ailleurs ce qu'ils ont dit, hier après-midi, au secrétaire général de la préfecture, lors d'une rencontre de concertation qui n'a malheureusement pas permis d'avancée significative. « Pour l'heure, c'est le statu quo. Aucune solution n'a été trouvée. Notre interlocuteur nous a simplement expliqué que le ministère de

l'Écologie et le ministère des Outre-mers devaient se réunir dans les jours à venir pour faire le point sur notre situation. C'est un peu fort, d'autant que cela va faire un an que cette réunion interministérielle se poursuit », a souligné le représentant syndical. À noter que cette grève qui risque également d'impacter les bâtiments des phares et balises ainsi que Routes de Guadeloupe, concerne également la Martinique et la Guyane, « car les OPA exerçant dans ces deux autres départements rencontrent les mêmes problématiques que nous en Guadeloupe. »

**B.C.**